

Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

| Assurance des soins dentaires (Dentaire plus) (DPAMLI) | Assurance des soins dentaires (Dentaire plus) (DPGA02) |
|---|---|
| Votre couverture actuelle | Nouvelle couverture proposée |
| Prestations: | |
| Le catalogue des prestations de l'assurance Dentaire plus est identique auprès des deux sociétés. Cependant, des différences au niveau de la prise en charge existent. | |
| Une énumération non-exhaustive est présentée ci-dessous: | |
| Dentaire plus (DPAMLI) – Classe 1 | Dentaire plus (DPGA02) – Classe 1 |
| Prise en charge | |
| Soins dentaires 50% du montant facturé, max. Fr. 500.–/année civile | Soins dentaires 75% du montant facturé, max. Fr. 1000.– par année civile |
| Dentaire plus (DPAMLI) – Classe 3 | Dentaire plus (DPGA02) – Classe 2 |
| Prise en charge | |
| Soins dentaires 75% du montant facturé, max. Fr. 2000.–/année civile | Soins dentaires 75% du montant facturé, max. Fr. 3000.– par année civile |
| Dentaire plus (DPAMLI) – Classe 5 | Dentaire plus (DPGA02) |
| Prise en charge | |
| Frais de laboratoire, en complément aux classes 1 à 3 75% du montant facturé, max. Fr. 1000.–/année civile | Frais de laboratoire Ces frais font partie intégrante des prestations couvertes par les classes 1 et 2. |